



**Saint-Marc-  
des-Carières**

De service, de nature

965 boulevard Bona-Dussault  
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0  
Tel. : 418-268-3862 Fax : 418-268-8776  
Courriel : info@villemarc.com

## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENTS 312-47-2023**

**Aux contribuables de la susdite municipalité,**

**Avis public est par la présente donné** par le soussigné, Marc-Eddy Jonathas, directeur général/greffier-trésorier, que le Conseil de cette municipalité a adopté à l'Hôtel de ville, à la séance ordinaire, le 13 juin 2023 a adopté le « **RÈGLEMENT 312-47-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312-00-2012 AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES** ».

Ce règlement est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, du développement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance du certificat de conformité émis par la M.R.C. de Portneuf, le 31 juillet 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 965, boulevard Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carières, aux heures de bureau du lundi au jeudi, entre 8 h et 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

**Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 1<sup>er</sup> août 2023.**

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.



## Avis de clôture d'inventaire

(Avis dans le journal: C.c.Q., art. 795)

Avis est par les présentes donné, qu'à la suite du décès de Claire Douville, en son vivant résidant au 319, rue l'Ardoise, St-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0, survenu le 8 novembre 2022.

Un inventaire des biens du défunt a été fait par Irène Douville, liquidatrice. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 415, rue Notre-Dame, St-Casimir (Québec) G0A 3L0.

Irène Douville, liquidatrice



## Vivez votre région au quotidien

Rendez-vous au [courrierdeportneuf.com](http://courrierdeportneuf.com)

Le Web du

**COURRIER**  
DE PORTNEUF

Un site dynamique



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### FOURNITURE DE PRODUITS D'AQUEDUC POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU SUR LA RUE DU BATAILLON

**Description des travaux :** La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la fourniture de produits d'aqueduc en vue du prolongement du réseau sur la rue du Bataillon dans le parc industriel no 2.

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO à compter du 9 août 2023. <http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

**Représentante du dossier :** Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est [chantal.plamondon@villesaintraymond.com](mailto:chantal.plamondon@villesaintraymond.com)

**Dépôt des soumissions :** Avant 11 h, le lundi 28 août 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

## AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les garanties financières ainsi que d'autres exigences sont indiquées dans les documents d'appels d'offres, il est de la seule responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 1<sup>er</sup> août 2023.

La greffière,  
Chantal Plamondon, OMA



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### DÉNEIGEMENT DES RUES LOT 1 – SECTEUR CENTRE-VILLE

**Description des services :** Déneigement des rues situées sur le territoire de la ville de Saint-Raymond (lot 1 – Secteur centre-ville)

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO à compter du 9 août 2023.

<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

**Représentante du dossier :** Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est [chantal.plamondon@villesaintraymond.com](mailto:chantal.plamondon@villesaintraymond.com)

**Dépôt des soumissions :** Avant 11 h, le lundi 28 août 2023. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

## AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 1<sup>er</sup> août 2023.

La greffière,  
Chantal Plamondon, OMA

**ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX  
ET DES THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX DU QUÉBEC  
AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE  
(37-23-138)**

Prenez avis que le 6 juin 2023, le Conseil de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec a imposé à NATACHA MALOUIN, travailleuse sociale, la sanction suivante :

Sous le chef 1 : Une période de radiation d'une semaine.

Le Conseil a également condamné l'intimée à payer tous les déboursés de la cause prévus à l'article 151 du Code des professions.

NATACHA MALOUIN, travailleuse sociale, a été reconnue coupable d'avoir commis des infractions au Code de déontologie des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, tel qu'il appert de la plainte portant le numéro 37-23-138, déposée au greffe de discipline le 16 février 2023.

Les actes reprochés à la travailleuse sociale ont notamment trait à :

***Chef 1 :***

***Le ou vers le 11 novembre 2020, l'intimée, exerçant sa profession à Saint-Raymond, a posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de sa profession en consultant le dossier d'un usager, Monsieur X, et ce sans autorisation et sans justification professionnelle, commettant ainsi une infraction aux dispositions des articles 66 du Code de déontologie des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, RLRQ c C-26, r 286.1.***

NATACHA MALOUIN, travailleuse sociale est donc radiée temporairement du tableau de l'Ordre pour une durée d'une semaine, et ce, à partir du 13 juillet 2023.

Montréal, ce 28<sup>e</sup> jour de juillet 2023.

Maria Gagliardi, avocate  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OTSTCFQ.